

Projet de poste aux Outardes à 735-315 kV
et lignes de raccordement à 735 kV

Dossier : 621109-019

Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 12 avril au 27 mai 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de poste aux Outardes à 735-315 kV et lignes de raccordement à 735 kV* par Hydro-Québec TransÉnergie a pris fin le 27 mai 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 24 mars 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 12 avril au 27 mai 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le promoteur du projet, Hydro-Québec TransÉnergie, projette la construction d'un nouveau poste de sectionnement à 315-735 kV, le poste aux Outardes, lequel serait situé sur le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes de la MRC de Manicouagan. Le projet comprend aussi le réaménagement de deux lignes à 735 kV et la construction d'un nouveau tronçon d'environ cinq kilomètres qui servirait à raccorder le poste aux Outardes projeté au poste Micoua. Une emprise de 305 mètres de largeur est prévue pour le passage des lignes entre les postes aux Outardes et Micoua. Le démantèlement de quelques pylônes existants est également prévu. L'espace pour la construction future d'une troisième ligne à 735 kV serait réservé dans cette emprise.

Selon le promoteur, le projet permettrait d'assurer l'exploitation sécuritaire du réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie et son développement. Plus précisément, la construction du poste aux Outardes vise à répondre à la croissance de la demande en électricité et à l'expansion du parc de production en permettant des transits de puissance accrus à partir des futures centrales, ou de l'installation de nouveaux groupes dans des centrales existantes sur la Côte-Nord et dans le nord du Québec. Le coût global du projet est estimé à 188,7 M\$ et le promoteur prévoit la mise en service du poste et des lignes pour 2014.

(Extrait du communiqué émis le 12 avril 2011)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'information colligée à partir d'une conversation téléphonique et d'une rencontre. La seule préoccupation concerne la répercussion du projet sur la chasse.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale Alice-Lane	6, rue Radisson, Baie-Comeau
Conseil des Innus de Pessamit	Bureau politique, 4, rue Metsheteu, Betsiamites

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
13 avril 2011	Le Soleil	
13 avril 2011	La Presse	
13 avril 2011		Journal Haute Côte-Nord Est
13 avril et 4 mai 2011		Plein Jour de Baie-Comeau
4 mai 2011		Le Manic

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
12 avril 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	196	Site du BAPE
10 mai 2011 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

La représentante du BAPE a dû annuler sur place la séance d'information prévue le 10 mai 2011, faute d'assistance.

Les relations de presse

Tout au long du mandat, la responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but des trois séances d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet. Une journaliste de l'hebdo *Le Plein Jour de Baie-Comeau* était venue pour assister à la séance d'information.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 12 avril 2011, la nouvelle a été reprise à quelques occasions par les stations de radio *CHLC-FM* de Baie-Comeau et *CBSI-FM*, Radio-Canada Sept-Îles. On y faisait mention de la séance d'information, des centres de consultation et du coût du projet. L'information du communiqué a aussi été traitée par l'hebdo régional *Plein Jour de Baie-Comeau* et relayée par les sites Web de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec et du Secrétariat des organismes environnementaux du Québec. Enfin, le contenu du communiqué a été repris sur les sites Web suivants : *sourcews.net*, *lebatondeparole.com* et *leleopard.com*.

Après l'annulation de la séance d'information, l'hebdo régional le *Plein Jour de Baie-Comeau* a expliqué les raisons de l'annulation de la séance d'information et a concentré son article sur le projet, l'échéancier et ses retombées pour la région ainsi que sur la consultation que le promoteur a réalisée auprès des villégiateurs, des gens d'affaires et des organismes gouvernementaux. Un communiqué de presse a été émis par la suite par le Conseil des Innus de Pessamit indiquant que les Innus de Pessamit s'opposaient au projet et accusait Hydro-Québec de faire de la désinformation.

Les communautés autochtones

À la lecture de l'étude d'impact, il est apparu que la communauté autochtone des Innus de Pessamit était concernée par le projet.

Hydro-Québec a tenu une réunion générale d'information à Pessamit et a fait parvenir différents documents aux membres du Conseil des Innus de Pessamit. Elle a offert de collaborer étroitement avec cette communauté et a demandé à quelques reprises de mandater un interlocuteur pour ce faire. Cette demande est restée sans réponse à ce jour.

Le Secrétariat aux affaires autochtones s'est montré satisfait de l'étude d'impact d'Hydro-Québec, soulignant les éléments à l'égard de la population autochtone, leur utilisation du territoire et leurs préoccupations par rapport au projet. Le Secrétariat a mentionné que l'obligation de consulter existait et que cette responsabilité relevait du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Le MDDEP a fait parvenir l'étude d'impact ainsi que les autres documents du dossier au fur et à mesure qu'ils devenaient disponibles. Un échange de correspondance a aussi été fait ainsi qu'une relance pour fixer une date de rencontre pour la consultation.

Québec, le 2 juin 2011

Louise Bourdages, conseillère en communication